

# Le tout récent Collectif Handicap Manche veut porter la voix des parents d'enfants porteurs de handicap

## Un collectif de parents d'enfants handicapés voit le jour

Après le ciné-débat du 27 mars au Trianon sur le thème de l'autisme, et après les journées « Pépites » qui ont regroupé, à [Condé-sur-Vire](#), tous les acteurs du département sur le sujet de la petite enfance et du handicap le 21 mars, l'association valognaise Ensemble, représentée par son président Rémi Besselièvre et Camille Dupont, membre actif, a souhaité créer un collectif des parents d'enfants autistes et Trisomiques 21 : Collectif Handicap Manche.

Ils ont constaté que beaucoup de parents d'enfants handicapés se sentent désemparés devant le manque de places en institution adaptée ou face aux embûches sur le parcours scolaire de leur enfant. Il a semblé indispensable aux représentants des associations du secteur du handicap de créer une structure de discussion et de proposition, rassemblant les parents ayant un enfant porteur de handicap.

### Problème du transport scolaire

Une première réunion à la salle Léopold-Delisle, le 9 avril, a réuni Harmonie Lelong, Atsem à [Sideville](#) et mère d'un enfant en Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire), [Jean-Pierre Tollemer](#), maire de [Sottevast](#) et ancien éducateur, représentant l'association des maires, Michèle Siard, vice-présidente d'Autisme Basse-Normandie et maman d'un enfant autiste parmi ses quatre enfants, Marion Gregorz, de L'association Trisomie 21 Manche, et mère d'une petite fille trisomique, ainsi que son mari Sébastien, AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) à [Négreville](#).

Le point de départ de la discussion, et de la colère des associations, c'est la conférence de presse à la Maison du Département, à [Saint-Lô](#), le 10 mars, qui avait précisé les nouvelles modalités de transport pour les enfants scolarisés en Ulis. On apprenait à cette occasion que le Département venait de changer les règles du transport de ces enfants, en décrétant que le service de taxis ne serait plus systématiquement assuré. Le Département estime à 151 enfants le nombre d'enfants potentiellement concernés par le changement des règles à la fin

rants le nombre d'enfants « potentiellement concernés par le changement des règles à la rentrée 2025 » et qui seraient donc capables d'utiliser le service de ramassage scolaire.

## **Le Département cherche à faire des économies sur le dos des plus vulnérables.**

### **Des parents du collectif Ensemble**

« Depuis 2023, nous n'assurons plus de nouvelles demandes de transport des élèves d'Ulis sans notification de la CDAPH (Commission des droits des personnes handicapées) mais nous avons maintenu le dispositif pour les élèves qui étaient déjà pris en charge », expliquait Nicole Godard, vice-présidente à la cohésion sociale au micro d' *Ici Cotentin*, le 13 mars.

Ces élèves d'Ulis sont environ 150, sur un nombre total de 400 élèves. 336 sont transportés par taxis, 66 par leurs familles lesquelles sont ensuite indemnisées. La règle pour bénéficier du transport est de pâtir d'un handicap « dont la gravité ne permet pas à l'élève d'utiliser seul les transports en commun ».

Nicole Godard affirmait également que les familles ont toujours la possibilité de déposer un dossier qui sera examiné pour savoir si le transport doit être maintenu ou pas. Mais les parents ont en assez de remplir des dossiers, de devoir se justifier, d'avoir à apporter des preuves. D'où le ras-le-bol des associations et parents. « Le Département cherche à faire des économies sur le dos des plus vulnérables. On demande le retrait de cette décision », étaient les cris unanimes des participants à cette réunion à Valognes.

À travers ce collectif, ils veulent d'alerter les élus et de signer des pétitions à porter en haut lieu du Département pour dénoncer la suppression du financement du transport pour une catégorie d'enfants en Ulis, sans compter qu'il y aurait, selon eux, près de 200 enfants qui attendent une place en Ulis dans la Manche. Une adresse mail vient d'être créée pour recueillir les revendications des parents.

C. C.

